



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 1^{er} juillet
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 25 juin,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Monsieur Bernard NARCISSE donne procuration à Madame Colette BATALLA
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Sabrina TROLET donne procuration à Madame Marie-Hélène MARLIER
- Madame Dorine CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE

Monsieur Jacky LELONG est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Signature de la convention de participation financière avec la société NEXANS
aux travaux de réfection des Route de Lille et rue Lorthoïs**

Il est exposé au Conseil Municipal que la société Nexans dispose d'un site de production
localisé Boulevard du Marais 62334 à Lens (62).

Que Nexans souhaite utiliser un nouvel équipement sur ce site de production.

Le fonctionnement de cet équipement implique un besoin en énergie gaz accru par
rapport aux besoins actuels.

Afin de satisfaire ce besoin, il est donc nécessaire de procéder à des travaux de
raccordement.

Dans ce contexte, un raccordement depuis la rue des HGD est nécessaire et implique de
traverser la ville de Loison-sous-Lens sur environ 3 kms pour rejoindre le boulevard du
Marais, à l'entrée du point de raccordement du site de production.

Une partie des travaux est réalisée en fonçage, pour limiter la dégradation des espaces
publics. L'autre partie de ces travaux pourra uniquement être réalisée via l'ouverture
des trottoirs et chaussées en tranchées.

Ces travaux entraînent la nécessité pour la ville de Loison-sous-Lens de procéder à des
réfections de surface, des rues de Lille et Lorthoïs.

L'entreprise Nexans a été sollicitée pour participer financièrement au montant des
travaux, à hauteur de 150 000 € HT soit 180.000 € TTC étant à l'initiative de ces travaux
du fait d'un besoin spécifique de raccordement en gaz pour permettre le
développement de son activité.

Une convention réglant les modalités de versement de la participation financière est proposée.

La participation financière sera versée en deux fois selon les modalités suivantes :

- ⇒ 1^{er} jalon de 75 000 € à la signature de la convention
- ⇒ 2^{ème} jalon à la réception des travaux et du procès-verbal de réception.

Où l'exposé qui précède, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable à la convention de participation entre la ville de Loison-sous-Lens et la société NEXANS
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole avec la société NEXANS France ainsi que tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 2 juillet 2025



Le Maire,


Daniel KRUSZKA